La LDH défend Orelsan mais blâme Sexion d'Assaut

13/10/2010 à 20h30

Voici ce qu'écrivait la Ligue des droits de l'homme (LDH) à l'époque au sujet d'Orelsan :

> *« Un artiste qui parle de désir de meurtre d'une femme ? On raconte l'histoire effroyable de Barbe-bleue aux enfants.*
>
> *De la pornographie sadique ? Le marquis de Sade, qui a donné son nom à la chose, se montrait autrement inventif et raffiné en matière de pornographie et de violence, et ses livres figurent tranquillement sur les rayons des bibliothèques notre culture regorge de violences contre les femmes.*
>
> *Non seulement nous sommes opposés à toute censure en matière artistique, mais cette œuvre ne présente probablement pas de caractère illégal. »*

Voici ce qu'écrit la LDH aujourd'hui propos de Sexion d'Assaut :

> *« Permettre la programmation d'un groupe qui tient des propos explicitement homophobes et appelant au meurtre et à la haine, revient à contribuer à la propagation d'une idéologie des plus dangereuses.*
>
> *Il est inacceptable qu'en France, et donc à Strasbourg, soient programmés en concert des groupes qui clament publiquement leur haine d'une catégorie d'individus, et qui promeuvent une idéologie violemment discriminatoire.*
>
> *Il revient à chacun, et notamment aux responsables de la Laiterie, où Sexion d'Assaut est programmé pour le 20 octobre, de prendre ses responsabilités et de veiller à ce que ne soient pas bafoués les principes et les lois de notre*

République.

La section strasbourgeoise de la Ligue des droits de l'homme s'oppose à la programmation de tels groupes et demande donc l'annulation de ce concert. »

Rue 89